

LE PRECURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ge Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fi. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre.

On s'abonne à Lyon, que Saint-Dominique, passage Conderc au déuxième étage; à Paris, chez M. Sacrelet, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des l'ostes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 4 juillet 1827.

Le Précurseur, journal politique, littéraire, scientifique, in-dustriel et commercial de Lyon et du Midi,

A tous censeurs présens et à venir, connus ou inconnus, sa-Int (1):

Monsieur ou Messieurs, car j'ignore si vous êtes seul ou plusients .

C'est avec la plus profonde humilité que j'ose vons adresser, dans l'intérêt de mon existence, quelques questions que vous trouverez indiscrètes, si vous suivez l'exemple et les maximes de vos devanciers, mais auxquelles vous jugerez humain et naturel de ré-pondre, s'il est vrai, comme on l'assure, que vous avez adopté une morale et des principes de conduite conformes à ceux qui

régissent le profane vulgaire.

Rien de plus puissant que l'empire des habitudes ; j'ai malheureusement contracté celle de penser librement et de parler de même : j'avoue que c'est un tort dans ce siècle de politesse et d'urbanité, où l'on ne devrait penser et dire librement que ce qui ne peut point troubler l'amour-propre et le repos des maîtres. Mais enfin l'ai ce défaut, si c'en est un, et je me croirais le plus malheureux être du monde, s'il me fall it déroger tout-à-coup à ce régime; j'en tomberais maiade, et je courrais le danger d'une suffocation mortelle. Voudriez-vous avoir à vous reprocher ma mort ! je le crois d'autant moins que voire existence est hée à la mienne, car il me paraît difficile que ma sœur la Gazette de Lyon puisse à elle seule vous fournir de quoi subsister honorablement, comme doit le faire tout noble seigneur Votre intérêt est donc d'accord avec le mien, en ce sens que nous ne saurions désormais exister l'un sans l'autre ; il ne s'agit plus que de savoir comment nons pourrous nous y prendre, pour vivre paisiblement ensemble, sans noise et sans contestation.

De ma part, je suis décidé, je vous le déclare, à vous faire toutes les concessions qui pourront vous être agréables, sans toutefois changer ou dénaturer le fond de mes pensées.... Ainsi, je ne dirai plus une telle chose est abominable, exécrable, ini-

que, attentatoire aux droits les plus sacrés, etc.

Je me contenterai de dire avec tous les ménagemens possibles que ceci ne me paraît pas conforme à une rigoureuse équi é, que cette mesure semble contrarier les dispositions de la charte, que peut-être eut-il été plus convenable de faire telle ou telle chose, etc.

Au surplus, je me garderai bien de nommer les personnages : Au surplus, je me garderai bien de nommer les personnages: nu lieu de dire M. de Villèle, M. de Corbière, ou bien M. le ministre des finances, de l'intérieur, etc., je dirai un haut fonctionnaire du département des finances, de la justice, etc. Voyez, Messieurs, comme cela prévient de suite les sujets de dispute et de mésintelligence! Ce n'est pas tout, et je suis décide vous faire bien d'autres sacrifices, sitôt que j'aurai pu deviner vos intentions, ou apprécier votre humeur, car il sussit à un homme d'esprit de connaître le caractère des gens auxquels il s'adresse (et c'est le devoir de tout inférieur d'étudier celui de son supérieur), pour éviter ce qui pent lai causer peine, et même pour ne lai dire que des choses agréables : cette connaissance une fois acquise, sovez persualés, Messieurs, qu'il est dans mes intentions d'en profiter, de manière à me plier à toutes les formes qui pourront m'épargner votre colère, ou me concilier Yotre bienveillauce.

Après cette profession de foi qui, comme tout hon exorde, a dû vous prévenir en ma faveur, j'aborde les questions que je me suis proposé de vons sonmettre, non point certainement, je le répète, que je m'arroge le droit de vous interroger, mais afin de fixer amiablement entre nous les limites que ni vous ni moi ne

pourrons franchir.

(1) Cet article était déjà imprimé, quoique non encore censuré, lorsqu'a par dans la feuille d'hier celui fourni par l'un de nos collaborateurs, dans lequel on s'adresse directement à M. le préfet du Rhône, comme exerçant inhéme la censure. Cette désignation qui semble contraire à l'esprit du présent atticle, n'est fondée que sur une fiction ou une simple conjecture.

La fiction résulte de ce que M. le préfet ayant reçu le droit de nommer les senseurs et n'en ayant pas usé, est présenté s'être chargé ini-même de leurs fonctions, La conjecture est fondée sur quelques faits dont rien ne garanti la continuation. Nous sommes donc autorisés à considérer nos ceuseurs comme ences inconsus.

(Nots du Réducteur.) (Note da Reducteur.)

De grâce, dites-moi, Monsieur ou Messieurs serai-je obligé d'abord de faire votre éloge! Avant de me réportdre, écoutez mes raisons, et comprenez-moi bien. Si j'avais l'honneur de connaître vos personnes, nul doute que je ne fusse disposé à apprécier les honorables qualités qui probablement vous distinguent; et cette appréciation faite, je n'hésiterais pas à faire part de mon opinion au public, n'était le mot oblige qui ne se peut accorder avec une chose aussi nécessairement libre que doit l'être une locange quelconque. Mais faire votre éloge, alors que vos noms me sont inconnus aussi bien que vos personnes, ce serait encourir tout à la fois et le mépris de mes lecteurs et le mien propre. Ainsi, je ne pourrais m'accommoder avec vous sur ce point, supposé, ce que je n'admets pas, que vous voulu siez être loués.

Bien moins encore pourrais-je faire l'éloge de la censure en elle-même, indépendamment de la manière dont vous l'exercez. L'exemple du Constitutionnel ne me séduit nullement : je ne le serai pas davantage par votre douceur et votre tolérance; car, à mon avis, c'est un leurre dangèreux que l'emploi de la dou-ceur dans les mesures d'exception. Il serait à souhaiter que checun se trouvât à la gêne, quand les libertés de tous sont compri-mées; et il n'y a que le despot sue qui puisse trouver son compre à rendre la servitude attrayante et même supportable. Conclusion sur ce premier point : je rendrai hom nage à la modération des censeurs, mais je ne me déciderai jamais à dire du bien de la

Quant aux jésuites..... ô Messieurs les censeurs! laissez-moi dire que c'est une corporation illégale, dangereuse, ambitieuse, plus propre à détruire qu'à édisier et que leur intrusion en France est un malheur pour tous les Français.

Premez-v garde, Messieurs! c'est par votre condescendance ou votre refus sur ce point que nous allons juger si vous êtes réellement indépendans des révérends pères, ou soumis à leur idfluence....

Pour leurs Excellences . les ministres ani nous gouvernent, vous n'exigerez sûrement pas que je dise qu'ils sont e leus et grands en toutes choses.... Toutefois, je sens que j'ai hesoin de réserve, et de beaucoup de réserve, pour ne pas offen-par exemple, que le projet de loi sur le droit d'aînesse, que celui sur la liberté de la presse, . . . , con-tenaient ou contiennent des dispositions inconstitutionnelles, injustes, impolitiques, etc.... Mais je me hâterai d'ajouter que ont conçus dans des sentimens d'amour et de justice...

Il est un autre sujet plus délicat, plus important, plus digne de respect, d'une appréciation plus périlleuse : c'est le pouvoir royal.... A l'avenir, plus de discussion sur ce pouvoir révéré, qui d'un pied touche la terre, dont la tête s'élève aux cieux, et dont l'origine se perd dans la nuit des tems, comme a dit notre éloquent défenseur... Mais qu'il me soit permis d'affirmer que je n'ai oas outragé ce pouvoir, en le considérant comme le représentant d'une nation forte et glorieuse; qu'on a mal interprété mes ex-pressions, quand on a supposé que je voulais ne le regarder que comme le résultat d'un mandat révocable; que le Roi tient de sa naissance le droit de porter sa couronne, et que c'est la charte qui règle l'exercice de ses prérogatives de roi.... Voilà ce que j'ai dit, et les décisions de tous les tribunaux de France ne me persuaderaient pas que je n'aie pas eu le droit de le dire.... Vous voudrez donc bien, Messieurs . , que je défende ce droit: je pourrais a outer hien des choses encore....

Mais, Messieurs, coupons aux discours. Et que chacun chez soi doncement se retire; Sur telles affaires toujours Le meilleur est de ne rien dire.

Je prends en ce moment pour moi-même le conseil du hon Sosie

qui , en présence du grand Jupiter , se gardait bien de dire tout

MM. les censeurs, encore un mot....

Je ne suis pas assez osé que de vous demander une réponse expresse; mais permettez-moi d'interpréter comme un signe de votre adhésion à mes demandes votre autorisation à ce qu'elles paraissent: votre refus s'expliquera de lui-même.

Hier, un pilotis que l'on cherchait à placer sur le quai St.-Clair, est tombé dans le Rhône, et a entraîné avec lui deux ouvriers qui ont été sauvés.

-Aujourd'hui, à 5 heures du soir, s'ouvrira, dans la salle de chimie, au Palais-des-Arts, le cours public de physique expé-rimentale qui sera professé par M. Tabareau. Le professeur traitera, cette année, de la Théorie de la chaleur.

Le cours continuera les jeudis de chaque semaine, même local et à la même heure. Les leçons de M. Mollet, prédécesseur de M. Tabareau, avaient lieu deux fois par semaine.

- Dimanche dernier, une dame élégamment mise s'est approchée du parapet du quai St.-Clair, et s'est précipitée dans le Rhône. Les secours qu'on a essayé de lui porter ont été inutiles. - M. Paban , artiste dramatique de Marseille , âgé de 67 ans,

et né dans la même ville, a mis fin à ses jours en se noyant. On attribue cet acte de désespoir à l'état de misère dans lequel il était tombé. M. Paban a joué long-tems les premiers rôles de la haute comédie avec quelque succès, sans pourtant s'être jamais élevé à un degré de talent bien remarquable. Il avait quitté le théâtre depuis environ dix ans, et est généralement regretté par

les personnes qui l'ont connu.

A l'une des dernières réunions de la société des Antiquaires de Londres, il a été rendu compte d'un manuscrit fort curieux, qui appartient au tems du roi d'Angleterre Henri VIII. Ce maqui appartient au tems du roi d'Angieterre Henri VIII. Ce ma-nuscrit est un état de la dépense particulière de ce prince, de-puis l'année 1529, jusqu'à celle de 1533. Il paraît, d'après les détails contenus dans ce document, que Henri VIII vivait à cette époque avec beaucoup de magnificence, qu'il entretenait à la fois douze palais, qu'il perdait considérablement d'argent au jeu, et qu'il en donnait beaucoup en aumônes. Entre autres articles asses simuliars de dépanse en trappe de la paradace articles assez singuliers de dépense, se trouve : « Pour les salades » de S. M., un flacon d'huile apporté de Calais, par un courrier » expédié par ordre du roi à cet effet. » Puis : « Une gratification au cuisinier chargé spécialement de faire les poudings du » roi. » Tous les comptes sont signés par le roi, comme examinés et approuvés par lui.

-Nous lisons dans le Journal de l'Ain: Francsort, 19 juin. - Des lettres particulières de Vienne, en date du 13 courant, rapportent que lord Cochrane a détruit toute la flotte turque. Cette nouvelle importante a fait hausser les fonds publics à Vienne. On attend par le prochain courrier de cette capitale la confirmation de cette victoire.

— Hier, à 3 heures de l'après-midi, le tonnerre est tombé à St-Alban, dans la propriété de M. le docteur M...., un malheureux ouvrier frappé par la foudre a été asphyxié, et n'a été rap-

pelé à la vie qu'avec la plus grande peine.

— Un animal féroce, que l'on croit être de l'espèce des hyènes, désole en ce moment le cauton de Mersbourg, près du lac Constance. Après avoir dévoré un grand nombre d'animaux, et même quelques enfans, il s'est jeté dernièrement sur une com-pagnie d'ouvriers maçons, qui, pour se rendre à leur ouvrage, traversaient le sentier d'un petit bois : il en a étranglé deux et blessé grièvement une vingtaine. On donne la chasse à cet animal furieux, mais jusqu'à présent on n'a pu l'atteindre. Il paraît même que l'épaisseur et la dureté de sa peau le mettent à l'abri des balles de fusil; il ne faudra rien moins que du canon pour le réduire.

Le cabinet d'histoire naturelle de la ville de Lyon, dont l'ouverture est désirée depuis long-tems, va être incessamment livré aux regards du public. Des amateurs zélés, MM. Philippon, Buchet freres, Tissier, pharmacien du Roi; de la Rochetta, Renaux, Dubouret, Soccus, Ferrez, de Thoï, le capitaine Michel, etc., jalonx de concourir au bien de cet établissement, l'ont déjà

enrichi de divers morceaux précieux.

Les naturalistes qui, à l'exemple des personnes que je viens de citer, désireraient offrir quelques objets pour le cabinet, sont priés de vouloir bien me les faire parvenir; leurs noms seront inscrits, comme c'est l'usage, à côté des dons qu'ils auront faits. Les personnes qui s'occupent de la chasse ou de la pêche, sont priées également, si elles ont occasion de tuer ou de pêcher quelque animal rare ou curieux, de le céder pour le cabinet; ou, si elles veulent y mettre un prix, on en fera l'acquisition.

MOUTON-FONTENILLE, Conservateur du cabinet d'Isistoire naturelle de la ville de Lyon, rue Gentils, nº 40.

L'académie de Lyon a tenu hier, 3 juillet, sa séance publique semestrielle. L'ennui qui siège d'ordinaire dans ces solennités fittéraires, n'a point cependant cette fois pris place au milien de nos quarante immortels. L'assemblée, peu nombreuse mais choisie, a entendu avec un vif intérêt des lectures variées, qui tour

à tour out du l'instruire et la distraire. M. Bredin , président , annoncé que l'académie avait décidé que le compte-rendu de ses travaux ne serait point lu dans les séances publiques, et qu'à l'avenir elle publicrait tous les ans des mémoires auxquels il serait donné plus de développement que les comptes-rendus n'en com-portent. On doit savoir gré à l'académie d'avoir renoncé à un usage qui condamnait ses membres et le public à entendre tons les six mois le malheureux président épuiser toutes les formules de l'éloge en parlant d'ouvrages qui, suivant un jeune poète de notre ville, ne peuvent espérer d'immortalité que dans les comp. tes-rendus.

La vie d'un homme de bien est un monument élevé à la vertu-L'éloge de M. Rieussec père, par M. Guerre, a excité sous ce point de vue un intérêt mérité; le monument a été digne du bon citoyen, du magistrat éclairé que nous avons aimé et estimé; il a été digne aussi du beau talent de l'avocat auquel le Précur-

seur a voué une longue reconnaissance.

M. Trélis, dont les vers purs et pleins de charmes ont si souvent excité les applaudissemens, a lu un conte qui renfermeit une leçon de circonstance: Deux jeunes musulmans s'aimaient d'une indissoluble amitié, rien n'avait pu relâcher les doux liens qui les unissaient. Un jour, en vrais croyans, ils entreprirent le pélerinage de la Mecque. On cause en pélerinage, et l'on cause de l'objet de son culte. La conversation vint à tomber sur la jument du saint prophète : elle était noire, dit l'un ; elle était rousse, répondit l'autre. En matière de foi l'on ne transige point : des injures on en vint aux coups, déjà même les deux amis s'armaient de leurs poignards, lorsqu'un sage voyageur les sépara. Mais ils s'étaient accusés d'impiété, d'athéïsme, de philosophie; de telles injures ne s'oublient pas, et pour jamais la haine vint remplacer le sentiment qui avait embéli leur vie entière.

M. le docteur Prunelle a prononcé dans cette séance son discours de réception. Le sujet élevé qu'il avait choisi, le talent et l'érudition de l'orateur ont vivement captivé l'attention. M. Pranelle a fait le parallèle d'Homère et d'Hérodote. Remontant à l'origine des sociétés, il a fait voir que les premiers historiens, avant l'invention de l'alphabet, furent nécessairement poètes. Mais en Grèce les législateurs et les historiens restèrent encore poètes après l'invention de l'écriture, parce que cette grande déconverte ent, suivant Platon, ses ennemis, et que les esprits faibles de ce temslà ne manquèrent pas de lui attribuer la décadence des mœurs, et le mauvais esprit de la jeunesse. On voit que les ennemis des progrès de l'intelligence humaine ne sont pas nés d'hier, et que

notre Gazette n'a pas le mérite de l'invention.

Nous regrettons que le tems et l'espace ne nous permettent pas de suivre M. le docteur Prunelle dans sa docte dissertation sur deux écrivains qui furent en même tems les deux plus grands historiens et les deux plus grands poètes de l'antiquité. Mais nous ne pouvous résister au désir de rappeler ce beau mouvement de l'orateur, lorsqu'après avoir rappelé les regrets d'Hérodote qui ne put retrouver les noms des trois conts compagnons de Léonidas, il s'est écrié : « Et vous aussi, héros de l'Acropolis, vous avez pré » féré la mort à la honte de vous reconnaître sujets de vos tyraus! plus grands encore, s'il est possible, que vos ancêtres, votre dévouement est sans espoir de succès, votre mémoire demeurera sans honneur sur le lieu de votre sacrifice! » Est-il besoin d'ajouter que d'unanimes applaudissemens ont alors inter-rompu l'orateur et lui ont ainsi fait connaître avec quelle vérité il avait su rendre les sentimens de tous ses auditeurs.

C'est aussi dans cette séance que M. Legendre-Hérald a la son discours de réception, et a entretenu l'assemblée de son art: par malheur, sa voix enchaînée par la timidité n'est point parvenue jusqu'à nous. Le digne successeur de nos Coustou et de nos Chinard pouvait parler sans crainte dans l'enceinte de l'académie, mais la modestie est la compagne inséparable du vrai mérite; c'est une vérité que M. Dumas nous a consirmée d'une manière fort spirituelle, dans une jolie fable intitulée : le Mérite en l'intrigue. M. Dumas a lu encore deux autres fables: la Girouette et le Caméléon, et La Cloche de terre cuite, qui ont été vivement

applaudies.

La séance dont nous venons de présenter un procès-verba complet fera époque dans les annales de l'académie, et les applat dissemens de tous ceux qui ont en l'avantage d'y assister proble vent que nous ne sommes que les interprètes de l'intérêt qu'elle leur a inspiré. Ajoutons encore un mot, nous le devons à la trité: du sein de la docte assemblée il s'élevait comme un parlina d'indépendance et de l'intére que le l'intére d'intére d'in d'indépendance et de liberté qui, tout en entourant les hombes de plus de considération, donnait aussi plus de poids à lens paroles.

**Le Pilote s'est réuni au Journal de Paris, lequel à la Gazette de France, laquelle à l'Etoile, laquelle adopte le titre de Gazelle de France, attend de France, attendu que ce titre remonte jusqu'au règne de Louis XIII. La bonne dame est bien modeste. Que n'a-t-elle fait i monter ses quartiere de

*** La Quotidienne se permet quelquefois des malices : apier avoir annoucé la retraite du Journal de Paris, dont les aboutés seront servis par le Caratal de Paris, monter ses quartiers de noblesse jusqu'à la ligue! anjourd'hui à Paris un particulier âgé d'environ 40 à 50 au ; il à légué son bien à une de ses sours, qui est plus que re tenaire, »

y tenaire, y

tion par la censure. Nous n'avions pas vu le journal des Débats des 50 juin et 1er juillet dernier. Anjourd'hui l'Etoile et la Gazette de France outragent à tour de rôle l'auteur des articles supprimés, sequel est privé du seul moyen qu'il aurait de plaider sa cause au pribunal de l'opinion, en lui soumettant les pièces du procès. soumettant les pièces du

Paris, 2 juillet 1827.

On signe en ce moment, au bureau du syndicat des courtiers se commerce, une pétition pour demander la création d'un en-repôt à Paris. Il faut espérer que le gouvernement cutendra en-

tin les vœux tant de fois exprimés à ce sajet.

- Un événement malheureux vient d'arriver à Chartres. Le sieur M ... vivait depuis environ deux aus dans une union illégitime avec la demoiselle B... Cette jeune personne était sujette à des attaques d'épilepsie; il y a huit jours, ces attaques la saisi-rent au moment où elle était appuyée sur une terrasse en bois qui se trouvait à la fenêtre de la chambre qu'habitaient les deux amans; le jeune homme vole aussitôt au secours de la demoiselle; mais à l'instant où il va saisir le barreau qui la soutenait, il se brise et les deux infortunés tombent l'un sur l'autre dans la rue; la femme expire sur-le-champ; le jeune homme, le len-

S. M. le roi de Naples, voulant donner à l'armée une preuve de ses dispositions bieuveillantes, vient de nommer son fils aîné, le duc de Calabre, généralissime des troupes de terre, à l'ex-ception de la garde royale et des hallebardiers royaux, qui res-

tent toujours sous les ordres immédiats du roi.

-Une lettre d'Ancône, du 10 juin, contient le paragraphe suisaivant:

« Au moment du départ du courrier, le cap taine Delpino arrive de Napoli de Romanie, d'où il a fait voile le 28 mai. On n'auva que demain les lettres qu'ila apportées. En attendant, le capitaine a déposé devant le bureau de santé, qu'avant son départ une fré-

a déposé devant le bureau de santé, qu'avant son départ une frégate turque, prise par lord Cochrane, était entrée dans le port de Napoli de Romanie. » (Gazette de Florence.)

— On écrit de Hambourg, le 19 juin : « Une de nos feuilles annonce, sous la date de Stockholm, le 15 juin, que dix-sept mille hommes de toute arme s'embarqueront sur la flotte russe qu'on équippe à Cronstadt, et qu'on croit destinée pour l'Arbebinel.

chipel.

- On lit dans le journal d'Anvers l'extrait suivant d'une lettre particulière de Bruxelles, reçue le 14 juin à Londres :

Bruxelles, 11 juin.

« L'ambassadeur du roi des Pays-Bas à la cour de France, le baron de Fagel, veuant de Paris, est arrivé ici dimanche dern er au soir, et le lendemain matin, à cinq heures, S. Exc. s'est rendue au palais, où elle a eu une longue audience du roi. On suppose que l'arrivée inattendue du baron de Fagel se rattache aux affaires de la Grèce, et qu'il s'agit peut-être d'engager le gouvernement des Pays-Bas à se joindre à la cause commune, et à ordonner à une division de sa flotte de prendre une part active dans les mesures qui pourraient bientôt avoir lieu afin de proté-ger les Grecs contre la marine turque et égyptienne. Les senti-mens du roi des Pays-Bas sont décidément en faveur de la cause des Grecs, et ses sujets verraient avec enthousiasme une démarche pour protéger cet infortuné peuple. »

Le ministre de Russie près la cour des pays-Bas est parti le 28 juin de Bruxelles pour l'Italie.

La veille, un courrier du cabinet britannique était passé par cette ville venant de Londres, avec des dépêches pour léters-bourg. Un courrier du cabinet russe avait également passé ve-nant de Pétersbourg, avec des dépêches pour Londres.

TRIBUNAUX.

On a appelé hier devant la première chambre du tribunal de Première instance l'affaire du général Franceschetti contre Mad. Bonaparte, veuve de l'ex-roi Joachim Morat, et autres. M. Gilbert-Boucher, ex-procureur-général près la cour royale de Corre, avocat du général, a exposé les faits de cette cause intéressante. Après avoir rappelé que le général Franceschetti, aujourd'hui dans le malheur, a sacrifié jadis pour Murat sa jeunesse, son rang, sa fortune, l'avocat se hâte de déclarer qu'il n'oubliera pas que son client plaide contre la femme de celui pour qui il s'est dévoué. « J'éviterai, dit-il, toutes les personnalités odieuses ; je rejeterai le blâme sur le vrai coupable, sur un général Macdo-add, qui n'a rien de commun avec le noble duc de Tarente que la France revendique avec orgueil parmi ses plus illustres guerriere guerriers.

» Ce général Macdonald est, dit-on, l'ami de la veuve de Murat, et quelque chose de plus, peut-être. C'est lui qui a tout fait.

» En janvier et février 1814, Murat fit avec l'Autriche et l'Au-» En janvier et février 1814, Murat ht avec l'Autriche et l'Angleterre un traité qui lui garantissait le trône de Naples. Il oublia ce traité en 1815; il sit la guerre à l'Autriche dans l'intérêt de son beau-frère. Bientôt vaineu, il est obligé de prendre la fuite. Il aborde en Provence, d'où il écrit à Napoléon pour lui estir ses services; mais Napoléon, qui croyait à la fatalité, ne

voulat pas du bras d'un malheureux, et n'aurait pu d'ailleurs employer utilement Murat.

» Après la bataille de Waterloo, ce prince, cirant sur les ro-

chers de la Provence, ne savait où trouver un asile. Il se décide à s'embarquer à Toulon sur un vaisseau prêt à partir pour le Hâ-

vre; 200,000 fr. à peu près sont portés à bord avec ses bagages : ses principaux officiers sont embarqués.

» L'un d'entre eux, à peu près de sa taille, y est monté avec le costume que Murat porte habituellement; quant à lui, il ne doit rejoindre le vaisseau que la nuit. Trois marins le con luisent à force de rames; mais le vaisseau de se trouve pas à l'endroit indiqué; Murat est contraint de regagner le rivage. Il reste sur la plage, n'avant pour toute ressource que la ganse de son chapeau, du prix de 90,000 fr., et une épaulette qui valait 50,000 fr. Que devenir! A la faveur des ténèbres, il gagne la cabane d'une vieille femme, à laquelle, pour prix de l'hospitalité, il donne sa dernière pièce d'or; puis il gagne une maison de campagne qu'il avait louée à Plaisance, près Marseille. Mais il apprend que Leblanc, son valet de chambre, l'a trahi. Il ne savait plus que faire, lorsqu'il rencontra un ancien officier de hussards, nommé Blancar, qui avait servi sous ses ordres. Celui-ci alla trouver Auletta, brave marin de la Corse, qui, après s'être consulté avec deux jeunes marins de Toulou, Donadieu et Langlade, s'engagea à conduire Murat en Corse. Après beaucoup de traverses, le prince débarqua à Bastia, en même tems que beaucoup d'autres fugitifs, le comte de Casa-Blanca, Rossi, etc.; mais ils étaient poursuivis;

al fallut chercher un autre asile.

» Dans les environs, au Vescovato, se tronvait un homme d'une illustre famille, M. Colonna Ceccaldi, chez lequel demenrait le général Franceschetti, son gendre, fait maréchal-de-camp en 1815, par Murat, sur le champ de bataille. Murat s'y fait conduire; il arrive, il voit Franceschetti. « Je suis votre roi, lui dit Joachim; voulez-vons me recevoir? » Le général offre tout; il cède son appartement. M. Colonna lui-même, malgré ses opinions, qui ne l'empêchaient pas de respecter le malheur, accueillit Murat,

sans s'informer s'il y avait des risques à courir.

» Gependant, maire de sa commune, il dut prévenir le colonel Verrier, seule autorité qui existat en Corse, en proie à l'anarchie. Celui-ci envoie cinquante gendarmes pour s'emparer de Marat. Le général Franceschetti, ses parens, ses amis et d'autres per-sonnes se pressent autour du prince pour défendre les droits de l'hospitalité. Les gendarmes effrayés se retirent ; mais les esprits s'exaltent, des meurtres se commettent de tous côlés. Murat courait les plus grands dangers; le colonel pressait son départ; mais il n'avait pas d'argent. Un nommé Grégori consent à lui faire équiper deux bâtimens, moyennant des lettres de change sur Paris, avec la signature du général Franceschetti. Murat remet une lettre de change de 260,000 francs sur la maison Barillon. rillon.

» Les bâtimens sont équipés; mais sur le bruit qui courait que Murat voulait aller conquérir l'Italie, le colonel Verrier ne reut plus qu'il parte, et il répand bientôt une proclamation où il déclare perturbateur du repos public, quiconque donnera asile à Murat. Alors ce prince se décide à partir, et c'est en ce moment qu'il fait part au général du projet de reconquérir le royaume de Naples. Toutes les représentations sont inutiles; Franceschetti et 150 autres braves gens l'accompagnent. »

lei, M. Gilbert-Boucher trace rapidement cette courte expédition et son tragique résultat. Nous citerons le trait suivant : « Sur la route, les compagnons de Murat furent accostés par un homme armé d'une hache, qui demandait Joachim. Ses intentions n'étaient pas difficiles à deviner. « C'est moi, dit le général Franceschetti, c'est moi qui suis le roi. » Frappée d'admiration d'un si noble devoûment, l'escorte s'opposa à la fureur de l'in-

connu.

» Le général Franceschetti avait été arrêté avec Murat; il s'attendait à subir le même sort que les autres compagnons de ce prince; mais on crut devoir le renvoyer en Corse. Après d'in-nombrables infortunes et quinze mois de captivité, il fut rendu à sa famille. Ce fut alors qu'il adressa à la veuve de Murat une lettre pleine d'égards pour lui demander les secours dont il avait besoin, afin d'acquitter les dettes qu'il avait contractées; la réponse se fit long-tems attendre; enfin elle arrive, et c'est le général Macdonald qui répond que la position de la reine ne lui permet pas d'accorder des secours pour le moment; que même elle ne pontrait pas recevoir le général. Après beaucoup d'autres démarches, qui furent inutiles, le général se voit obligé de s'adresser à la justice, comme créancier de la veuve et des héritiers Murat pour la somme de 80,000 fr. »

La cause a été renvoyée à huitaine pour entendre Me Barthe,

avocat de la veuve et des héritiers Murat.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 27 juin. (Par continuation.)

La séance d'hier à la chambre des lords n'a été remarquable que par une attaque nouvelle et inconsidérée de la part du marand the second second second

quis de Londondery contre M. Canning. Le noble marquis avait demandé, il y a quelque tems, avec beaucoup d'affectation la communication à la chambre de certains papiers relatifs à l'administration du département des affaires étrangères. Ces papiers ayant été produits, le marquis de Londonderry s'est efforce d'en tirer une comparaison entre les dépenses du département des affaires étrangères en 1822, c'est-à-dire lorsque son frère, lord Castlereagh était chef de ce département, et en 1826, lorsque M. Canning en avait la direction. Il a trouvé une augmentation assez considérable à la dernière époque. Toutefois il u'a fait aucune motion à ce sujet, et s'est borné à se plaindre d'une attaque personnelle qui avait été dirigée contre lui dans les journaux et qui partait nécessairement du département des affaires étrangères.

Lord Dudley and Ward, secrétaire d'état à ce département, a pris la parole pour répondre au noble marquis. Il a d'abord justissé d'une manière plausible l'augmentation de dépenses de 1822 à 1820. Il a ensuite rétorqué les argumens du marquis de Londonderry contre lui-même, et prouvé qu'il avait reçu des deniers publics des sommes plus considérables que ne paraissaient mériter la durée et la nature de ses services dans la carrière diplomatique. Il est entré ensuite dans quelques détails sur l'attaque dont s'était plaint le noble marquis. Il a d'abord déclaré que le fait était vrai, et qu'il avait vu de ses propres yeux la demande d'une pension faite par le noble marquis et en marge de laquelle lord Liverpool avait écrit au crayou: C'est trop fort. Enfin il a porté le déruier coup à l'adversaire acharné de M. Canning en moutrant pièces en main que ce ministre, pour des services d'une durée de trente à quarante ans, n'avait reçu en totalité du trésor national, que 60 à 70 mille livres sterl., tandis que le noble marquis avait touché plus de r60 mille livres sterl. pour des services dont il n'entendait pas déprécier le mérite, mais dont la durée n'avait été au plus que de dix années. Ce rapprochement a été accueilli dans la chambre par de nombreux éclats de rire. L'infarité a surtout été fort grande lorsque le vicomte Dudley a dit : « Je n'enteuds nullement déprécier les services du noble marquis dont je ne suis pas en état de juger, car réellement je ne les connais pas : aussi n'exprimeral-je pas le moindre doute qu'on ne les ait payés très-bon marché.

- M. Brunel a écrit la lettre suivante à l'éditeur du Times, au

sujet de l'accident arrivé au tunnel.

« Monsieur, dans le cas où vous n'auriez pas des renseigne-mens parfaitement exacts sur le malheureux événement qui a eu lieu hier dans le tunnel, permettez-moi de vous communiquer les particularités suivantes pour l'instruction de vos nombreux lecteurs.

Deux des directeurs de la compagnie, MM. Marten et Harris, désirant visiter les travaux, monterent sur un petit bateau accompagnés de M. Gravatt et de deux ouvriers. Une sixième personne, quoique dissuadée par les assistans, sur les motif qu'elle ne savait pas nager, monta sur l'arrière sans être remarquée par M. Gravali. Lorsque l'on fut près du bouclier, un des gentlemen s'étant levé perdit l'équilibre et entraîna dans sa chute M. Gravatt. Le bateau chavira immédiatement, et tous ceux qui étaient

dédans se trouverent dans l'eau et au milieu de l'obscurité, ce qui reudait leur situation très-périlleuse et vraiment déplorable. Ils parvirrent tous à se soutenir au dessus de l'eau jusqu'à l'arrivée des sécours ; mais le sixième homme, Richardson, ne fut retrouvé que vingt minutes après, et les secours de la médecine lui furent inutilement prodigués.

M. Marten et M. Harris furent bientôt rendus à leurs amis. M. Gravatt et les deux ouvriers n'ont que très-peu souffert.

Il est peut-être nécessaire d'expliquer comment, les crevasses étant fermées, il reste autant d'eau sous les arcades; je vous demande donc la parmission d'ajouter que le plancher de la voûte étant de dix pieds six pouces plus bas à son extrémité vers le bouélier qu'à sen entrée, on a laissé l'eau à cette hauteur, afin de pouvoir déblayer plus facilement les arcades. On ne peut donc, par cette raison, approcher le bouclier sans un bateau, mais il est à déplorer que tant de personnes aient monté ensemble un si frêle esquif.

Les infiltrations de l'eau souterraine et celles de la rivière sont maintenant si peu considérables, qu'elles ne doivent inspirer au-cune inquiétude, surtout lorsque les arcades seront entièrement

déblavées. Je suis, etc.

M. J. BRUNEL.

RUSSIE.

Cronstadt, 10 juin.

Hier, à 7 heures du matin, S. M. l'empereur est venu d'Oranienbaum à Cronstadt en chaloupe remorquée par un pyrosca-phe. En arrivant devant Cronstadt, l'étendard impérial a été arboré à bord de la chaloupe, et salué par toute l'artillerie des forteresses et des vaisseaux, frégates et autres bâtimens qui étaient en rade. S. M. l'empereur a passé devant toute la ligne, et a daigné inspecter les vaisseaux l'Azoff, le Hangoudd, l'Emmanuel, et la frégate le Constantin. Toute la flotte et les forte-resses ont salué de nouveau lorsque l'étendard impérial a été amené; après quoi S. M. l'empereur est retourné à Oranienbaum.

Aujourd'hui, S. M. I., accompagnée de S. M. l'impératrice Alexandra, de S. A. I. Mgr. le grand-duc hériticr, et de LL. AA. II. Mgr. le grand-duc Michel et Mme la grande duchesse Hélène, est venue inspecter dans notre rade l'escadre confiée à l'amiral Séniavine, et qui se compose de 9 vaisseaux de ligne, 14 frégates et un grand nombre d'autres bâtimens.

AMÉRIQUE.

Colombie. Le vice-président Francisco de Paula Santander, a publié un dé ret pour transférer le congrès national à Torga, asin, dit-il, que le congrès de 1827 puisse ouvrir ses séances, dans l'état critique des circonstances, dans un autre lieu que cette capitale, « je suspens, en verta dudit acte seulement, les effets de la loi du 8 octobre 1821, qui fixe provisoirement la résidence du gouvernement national. En conséquence, et comme l'ouverture des sessions du corps législatif est entièrement indépendanté du pouvoir exécutif, il importe que ses membres déli-bèrent sur le tems et la manière de se réunir en session publique, en vertu du présent décret, dans le lieu où réside le séna-teur Uscategin.

» Ce décret sera communiqué au président des chambres et publié, et des ordres seront donnés en conséquence à l'intendant de Curdinamarca pour qu'il facilite les moyens de transports, ainsiqu'à celui de Boyacca, dans le cas on les membres du congrès

détermineraient leur changement de résidence. »

Donné à Bogota, le to avril 1827.

Signé SANTANDER.

A VENDRE.

Samedi, sept juillet mil huit cent vingt-sept, à dir heures du matin, il sert procédé, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis place S.t-Jean, à la vente et adjudication définitive d'un immeuble dépendant de la succession de Jean Tournisson. Cet immeuble consiste en une maison, jardin et cour dans laquelle il existe quatre hangars, le tout contigu est situé à la Guillotie, place des Petits-Pères, n° 1, près de l'église. Il a été estimé par experts 24,000 ln, et il sera mis aux enchères au pardéssus de cette somme.

S'adresser, pour de plus amples renseignemens, à M. Quantin, avoué, demeurant à Lyon, rue S.t-Jean, n° 5, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

AVIS.

Les sieurs Thomas Gulley et Smitt, de Londres, ont l'honneur d'avertir le public que leur collection de serpens vivans, ou-verte à la curiosité sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, vient d'être enrichie de plusieurs pièces intéressantes; on y voit en tr'autres :

1º Deux serpens à sonnettes, au lieu d'un seul. Le nouveau est beaucoup plus beau que l'autre et d'une dimension presque double.

2º Deux Boa Constructor;

3º Deux serpens arlequin

4º Deux nouveaux crocodiltes, ce qui en porte le nombre à \$ 5º Deux camétions de toute beauté.

Les propriétaires ont en outre une collection d'oiseaux de diver-

pays, remarquable par sa variété et par sa richesse.

Le prix des places n'est pas augmenté. On donne à manger aux serpens tous les jeudis à 3 beures.—Lundi CLOTURE.

BERLINES EN POSTE ,

Pour VALENCE, ROMANS, CREST ET MONTELIMART.

Ges voitures sont neuves et très-commodes, elle se composent, d'un coupé, d'un interieur (buvrant par cotté), ct d'une banquette; les marchandises sont placées dans un petit talon, et les fonds dans un caisson à double serrure; elle renuissent la légèreté à la plus grandé solidité; le service des relais se fait arec élérité à cavolinde. célérité et exactitude.

Bureaux: A Lyon, place des Célestins et rue S.t-Dominique, maison du café du Cavean.
Valenca, chez Lambert. A Tain, chez Depresse. A Romans, chez Pontos.
Service en poste, voitures suspendues pour TARARE at ROANNE.
Bureanx:
A Lyon, comme ci-dessus. A Tababa, chez Lami. A Roanne, chez Flandre.

Une demoiselle de 21 ans, d'un physique agréable, ayant reçue une bonne éducation, et pouvant disposer de suite d'ûne somme de 10,000 francs, desiré s'associer dans un commerce quelconque.

— On propose, moyennant hypothèque, une somme de 10,000 fr. en viagei, sur deux têtes, l'une de 57 et l'autre de 60 ans.

— On demande pour un commerce en phône àctivité depuis long-tems, us commanditaire qui puisse disposer de 15 à 30,000 fr.; en lui donnerait un emplei dans la maison.

dans la maison.

Cans la maison.

— Un fonds de café tout décoré à neuf et propice à un restaurant, similéans le quartier des Térreaux, à vendre pour cause de cessation de commerce.

S'adiesser, pour les articles ci dessus, aux sieurs Bertholon et Ge, agent d'affaires, rue de la Cage, n° 151

BOURSE DE PARIS du 2 juillet 1827.

mars 1827.--102 f. 85 55 c.

Ann. à 4 p. 100. Ohl. de la v. de Paris. Quatre Canaux Gaisse hypothécaire 880

Rentes - 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2010 Fonds étrangers. Rentes — 3 100. jouis. du 22 déc. Rent de Naples, cert. Falc. 77
72 f. 72 72 f.
Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl.

Rentes d'Esp. cert. franç. Emp. royal d'Esp. 1826, 58 Emprunt d'Haïti. 640 f.





